

# BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

## LUNDI 11 MARS 2019

### 18h30

<b>Présent(s)</b>	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	DUPONT Anne-Charlotte

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

<b>1 Décisions à prendre</b>	<b>1</b>
1.1 Validation des comptes	1
1.1.1 Bilan	2
1.1.2 Compte de résultat	2
1.2 Réforme financière / Coûts 2020	3
1.3 Conciliation CNOSF	5
1.4 Locaux Triathlete Magazine	5
<b>2 Informations Générales</b>	<b>5</b>
2.1 Longform ASO/FFTRI	5
2.2 Certificat médical	6

\*\*\*\*\*

## 1 Décisions à prendre

### 1.1 Validation des comptes

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, présente le bilan et le compte de résultat 2018.

#### 1.1.1 Bilan

BILAN ACTIF	au 31/12/2018	au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE	2 214 854	2 012 078
ACTIF CIRCULANT	3 754 142	3 806 069
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 968 996</b>	<b>5 818 147</b>

BILAN PASSIF	au 31/12/2018	au 31/12/2017
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	34 927	129 949
FONDS PROPRES	874 202	646 924
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	97 190	74 199
FONDS DEDIES	201 579	77 037
DETTES	4 761 098	4 890 038
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 968 996</b>	<b>5 818 147</b>

### 1.1.2 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Produits d'exploitation	5 765 239	5 305 886
Charges d'exploitation	-5 543 324	-5 068 432
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>221 915</b>	<b>237 454</b>
Résultat financier	-23 890	-29 830
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>198 025</b>	<b>207 624</b>
Résultat exceptionnel	47 443	-3 236
Impôts sur les bénéfices	0	-54 168
Report des ressources non utilisées	77 037	56 765
Engagements à réaliser	-287 579	-77 037
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>34 927</b>	<b>129 949</b>

**Le BE prononce à la majorité (1 abstention) l'arrêté de principe des comptes 2018.**

Le Trésorier Général rappelle que les comptes 2018 doivent désormais être arrêtés par le Conseil d'administration avant d'être approuvés par l'assemblée générale.

## 1.2 Réforme financière / Coûts 2020

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, présente les deux versions de coûts 2020, à savoir :

- le projet de coûts 2020 prenant en compte le projet de réforme financière
- le projet de coûts 2020 correspondant à ce qui se pratique habituellement (maintien des coûts 2019)

Pour ce qui concerne le projet de réforme financière, Emmanuel CHABANNES rappelle l'intérêt de présenter une réforme globale tenant compte des tarifications licences / club / épreuves en réinventant un nouveau modèle.

Emmanuel CHABANNES propose d'appliquer les mêmes tarifs sur tout le territoire, à l'exception des DOM-TOM qui bénéficieraient d'un demi-tarif sur tous les coûts détaillés ci-après :

- **POUR LES LICENCES** (nota : les licences 1/2 tarif jeune disparaissent) :

	Tarifs 2020 prix total
<b>LICENCE CLUB COMPÉTITION</b>	
Jeune (mini poussin à junior)	30 €
Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior)	30 €
Senior et plus âgé	95 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	95 €
<b>LICENCE CLUB LOISIR</b>	
Jeune (mini poussin à junior)	20 €
Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior)	20 €
Senior et plus âgé	20 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	20 €
<b>LICENCE CLUB DIRIGEANT (à partir de 16 ans)</b>	20 €

	Tarifs 2020 prix total
<b>LICENCE INDIVIDUELLE COMPÉTITION</b>	
Senior et plus âgé	95 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	95 €
<b>LICENCE INDIVIDUELLE DIRIGEANT (à partir de 16 ans)</b>	20 €

- **POUR LES AFFILIATIONS CLUBS** : gratuité de l'affiliation mais maintien de la pénalité de retard pour inciter à un renouvellement d'affiliation rapide
- **POUR LES DROITS D'ORGANISATION** : droits calculés en fonction du nombre de partants

<p><b>Tarifcation du Droit de licence manifestation 2020 en fonction du nombre de partants</b></p>
--

<b>TRIATHLON Distances XS et S</b>	2,5 € / partant
<b>TRIATHLON Distance M</b>	5 € / partant
<b>TRIATHLON Distance L</b>	7,5 € / partant
<b>TRIATHLON Distance XL - XXL</b>	10 € / partant
<b>Toutes les autres épreuves et autres disciplines</b>	1€ / partant
<b>EPREUVES JEUNES</b>	Gratuit

Un comparatif de recettes issues d'Espace Tri 2.0 / prévision 2020 dans le cadre de l'application de ce projet de réforme est présenté :

	<b>Recettes actuelles (chiffres Espace Tri 2018)</b>	<b>Prévision de recettes 2020 (sur la base des chiffres Espace Tri 2018)</b>
<b>LICENCES</b>	1 part F.F.TRI. + 1 part Ligue par type de licence  recette globale = 3 940 875 €	1 tarif national par type de licence  recette globale = 3 809 827,50€
<b>AFFILIATIONS CLUB</b>	1 part F.F.TRI. + 1 part Ligue par tranche de quantité de licence  recette globale = 342 446,20€	gratuité (mais maintien des pénalités de retard)  recette globale = 0€
<b>EPREUVES</b>	1 part F.F.TRI. + 1 part Ligue par type de discipline / tarif / distance  recette globale = 298 102,50€	1 tarif national / coût par partant variable en fonction de la discipline  recettes estimées = 842 181,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 581 423,70€</b>	<b>4 652 008,75€</b>

Un tableau de simulation ligue par ligue a été élaboré et il sera transmis aux membres du CA ainsi qu'aux présidents de ligues.

Les cas de figures de recettes constantes (sur la base du cumul des parts FFTRI et Ligues 2018), de recettes en croissance ou en décroissance ont été présentés :

- Si les recettes générées par les licences, clubs et épreuves de la ligue atteignent en 2020 les recettes 2018 (part Ligue + part FFTRI), alors la ligue percevra les mêmes recettes que celles identifiées sur Espace Tri 2.0 en 2018
- Si les recettes générées par les licences, clubs et épreuves de la ligue dépassent en 2020 les recettes 2018 (part Ligue + part FFTRI), alors la ligue percevra les mêmes recettes que celles identifiées sur Espace Tri 2.0 en 2018 + 50% des recettes supplémentaires

- Si les recettes générées par les licences, clubs et épreuves de la ligue sont inférieures en 2020 aux recettes 2018 (part Ligue + part FFTRI), alors la ligue percevra les mêmes recettes que celles identifiées sur Espace Tri 2.0 en 2018 déduction faite de 25 % de la différence entre 2020 et 2018.

Pour encadrer le fonctionnement des reversements aux ligues régionales, Emmanuel CHABANNES propose la mise en place d'une convention :

- précisant les modalités de calcul des reversements liés aux licences / club / épreuves
- incluant le fonctionnement de l'accord cadre actuel (max 12.500€ par ancienne ligue en fonction de critères)
- précisant la déduction à opérer dans le cas où la gestion financière des frais d'arbitrage serait réalisée au niveau national.

**Le BE valide à la majorité (2 abstentions) le fait de présenter ces deux versions de coûts au CA du 16 mars prochain. Le CA déterminera s'il souhaite présenter les deux versions à l'Assemblée Générale.**

### 1.3 Conciliation CNOSF

La Fédération a été saisie par la commission de conciliation du CNOSF. La conciliation se tiendra le 14 mars 2019 à 10h30, et l'arbitre désigné est Monsieur Alain LACABARATS, président de chambre honoraire de la Cour de cassation.

La question des postes vacants au CA est examinée. **Le Secrétaire Général précise que suite à la saisine du conciliateur du CNOSF, le poste au Conseil d'Administration occupé par Mme FANJAUD n'est plus vacant. En effet, le recours à la conciliation du CNOSF est suspensif des sanctions prononcées par les commissions disciplinaires. En conséquence un seul poste au CA est ouvert pour l'assemblée générale.**

Le Bureau Exécutif prend acte de la procédure de conciliation. Le Bureau donne mandat à l'élu qui représentera la Fédération de concilier s'il l'estime opportun.

### 1.4 Locaux Triathlete Magazine

En accord avec Triathlete Magazine, il est proposé de leur affecter un autre bureau, plus lumineux, dans les locaux de la société voisine, ce qui permettra à la F.F.TRI. de réaliser de nouveaux bureaux ou une autre salle de réunion.

**Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité le déménagement de Triathlete Magazine. Le Bureau souhaite que soit vérifié les conditions d'assurance pour le local mis à disposition de Triathlete Magazine.**

## 2 Informations Générales

### 2.1 Longform ASO/FFTRI

Le secrétaire général présente ce qui est prévu dans le long form. Ce qui était initialement prévu dans le short form a seulement été retranscrit de manière plus détaillée.

**Une signature doit être envisagée dans les prochains jours .**

## **2.2 Certificat médical**

A l'initiative de la Fédération Française de Triathlon, le 6 mars 2019, se tenait au Ministère des Sports, une réunion relative au certificat médical dont l'objectif est de faciliter l'accès aux compétitions pour les licenciés des fédérations.

### Proposition des fédérations :

L'ambition des fédérations sportives d'Athlétisme, de Course d'orientation, de Cyclisme, de Natation et de Triathlon est de favoriser la pratique sportive inter fédérations.

Concrètement, il s'agit de donner la possibilité aux licenciés de substituer la licence au certificat médical pour l'ensemble des compétitions ouvertes aux non licenciés annuels compétitions.

Pour ce faire, les fédérations proposent les actions suivantes :

- 1) Une modification du Code du Sport (Article L231-2-1). Cette proposition permettra de protéger les fédérations qui souhaitent conventionner. (cf. Courrier adressé à Madame la Ministre le 6 mars 2018)
- 2) Signer une convention interfédération. L'objectif de la convention est de rendre valable la licence sportive comme alternative au certificat médical réciproque à toutes les fédérations signataires de la convention. La licence d'une fédération aurait la même valeur qu'un certificat médical.

### Position du Ministère :

La Direction des Sports ainsi que le représentant du ministre reconnaît qu'il y a un souci dans la rédaction de l'article L231-2-1, et que cela ne reflète pas l'esprit du législateur.

Le Ministère est favorable à la proposition des fédérations. Il serait possible de l'intégrer dans la proposition de loi sport, qui devrait être déposée en avril 2019 et discutée à l'Assemblée Nationale, fin mai 2019. Il est possible d'envisager la modification permettant l'accès à cette nouvelle procédure dès la saison 2020, dans la mesure où toutes les étapes législatifs soient remplies.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
***Président***

**Pierre BIGOT**  
***Secrétaire Général***